



La validation du visa

À votre arrivée en France, vous devez faire valider votre visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS). Vous disposez de **trois mois** pour faire les démarches nécessaires.

La validation de votre VLS-TS se fait entièrement en ligne sur le site <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>.

Vous aurez besoin :

- D'une adresse électronique (e-mail) valide,
- Des informations figurant sur votre visa,
- De communiquer votre date d'arrivée en France,
- De communiquer votre adresse de résidence en France,
- D'une carte de paiement pour payer en ligne la taxe de séjour.



Vous n'avez pas de carte de paiement ?

Vous pouvez acheter un timbre électronique dans un bureau de tabac, sur une borne dédiée, et le payer en espèces.

Les étapes de la validation en ligne

1. Se connecter au site Étrangers en France mentionné ci-dessus ;
2. Renseigner les informations présentes sur votre visa : numéro de visa, date de début et de fin de validité, date de délivrance, motif du séjour ;
3. Saisir les informations complémentaires : situation familiale, numéro de téléphone, adresse électronique ;
4. Indiquer votre date d'arrivée en France et votre adresse en France ;
5. Payer la taxe de séjour de 50 euros :
 - Option 1 : vous pouvez acheter en ligne un timbre électronique. L'option vous est proposée à l'écran.
 - Option 2 : vous saisissez le numéro du timbre électronique que vous avez acheté auparavant dans un bureau de tabac.
6. Télécharger la confirmation de validation de votre VLS-TS. Vous pourrez aussi la télécharger plus tard en vous connectant à votre espace personnel ou en téléchargeant le message de confirmation qui vous sera envoyé.

Vous recevrez deux e-mails

- Un premier e-mail vous indiquant vos identifiants de connexion. Ils vous permettront d'accéder à votre espace personnel. La confirmation de validation de votre VLS-TS y sera disponible.
- Un deuxième e-mail vous confirmant les informations que vous avez renseignées en ligne. Cet e-mail de confirmation de validation de votre VLS-TS peut être téléchargé.

Pourquoi est-il important de valider votre VLS-TS ?

Il est obligatoire de valider votre VLS-TS dans les 3 mois suivant votre arrivée en France. Cela vous permet de :

1. Rester en règle sur le territoire français pendant toute la durée de validité de votre visa.
2. Quitter la France, après 3 mois de séjour, sans avoir besoin d'un visa pour revenir.